



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le 06 OCT. 2021*

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

**Objet** : Commémoration de l'assassinat du professeur Samuel PATY – vendredi 15 octobre 2021

**Commémorer l'assassinat de Samuel Paty et rappeler les missions de l'École**

Il y a un an, le 16 octobre 2020, le professeur Samuel Paty était assassiné aux abords de son collège, victime du terrorisme islamiste. La commémoration de cet événement tragique doit, pour l'École de la République, être à la hauteur à la fois du traumatisme subi et des principes et valeurs qui ont été attaqués à travers cet assassinat.

L'École a en effet pour mission de former des individus libres, égaux et fraternels. Le terrorisme et son terreau en sont l'exact inverse. C'est pour cette raison que l'École est le premier antidote face à ce fléau contemporain parce qu'elle permet de forger l'esprit critique des élèves.

Le rôle de Samuel Paty, comme de tout professeur, était d'accompagner chaque élève vers les progrès de la connaissance et de la conscience, en confrontant les faits, les opinions, les analyses. Il a été assassiné dans l'exercice de cette mission essentielle.

C'est pourquoi je souhaite que, dans chaque école et chaque établissement scolaire, un hommage soit rendu à Samuel Paty à la fois par les personnels et par les élèves. Les écoles et établissements pourront organiser un temps de recueillement en mémoire de Samuel Paty, et consacrer une heure de cours du vendredi 15 octobre 2021 à un temps d'échanges, dont le contenu sera laissé au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives et en tenant compte notamment de l'âge des élèves.

En articulation avec le travail mené par les professeurs tout au long de l'année, ce temps pourra notamment prendre la forme, à partir du cycle 3, d'une séquence spécifique sur la construction de l'esprit critique ainsi que sur le métier de professeur, son rôle et sa légitimité.

.../...